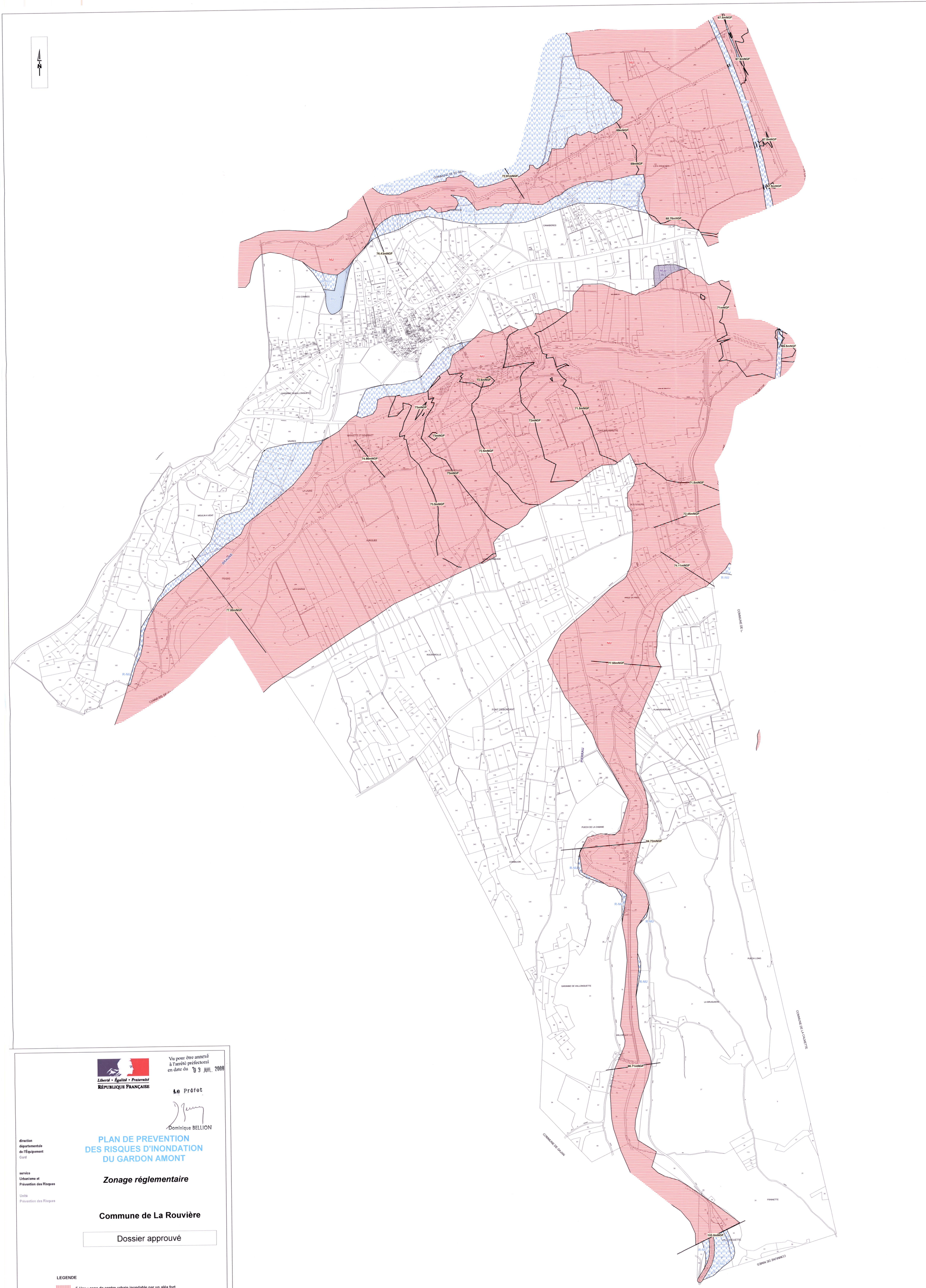

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
en date du 03 JUIL. 2008

Le Préfet

Dominique BELLION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction
départementale
de l'Équipement
Gard

service
Urbanisme et
Prévention des Risques

Unité
Prévention des Risques

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DU GARDON AMONT

Zonage réglementaire

Commune de La Rouvière

Dossier approuvé

LEGENDE

- F-Ucu : zone de centre urbain inondable par un aléa fort
- F-U : zone urbanisée inondable par un aléa fort
- NU : zone non urbanisée inondable par un aléa indifférencié
- M-U : zone urbanisée inondable par un aléa modéré
- R-U : zone urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
- R-NU : zone non urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé